Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES ET DE LA SANTÉ

Arrêté du 3 décembre 2013 relatif aux conditions de fonctionnement du site internet public unique mentionné à l'article R. 1453-4 du code de la santé publique

NOR: AFSP1328993A

La ministre des affaires sociales et de la santé,

Vu le code de la santé publique, notamment ses articles L. 1453-1 et R. 1453-4;

Vu la loi nº 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ;

Vu le décret n° 2010-112 du 2 février 2010 pris pour l'application des articles 9, 10 et 12 de l'ordonnance n° 2005-1516 du 8 décembre 2005 relative aux échanges électroniques entre les usagers et les autorités administratives et entre les autorités administratives ;

Vu l'avis de la Commission nationale de l'informatique et des libertés en date du 14 novembre 2013,

Arrête

Art. 1er. – L'autorité responsable du site internet public unique mentionné à l'article R. 1453-4 du code de la santé publique est le ministre chargé de la santé.

L'autorité responsable du site internet public unique publie, sans les modifier, les informations énumérées à l'article R. 1453-3 que les entreprises mentionnées au I des articles R. 1453-2 et R. 1453-8 du code de la santé publique lui transmettent conformément à l'article R. 1453-5 du même code.

- **Art. 2. –** Les déclarations électroniques à distance, qui contiennent les informations mentionnées à l'article 1^{er}, sont établies selon le format figurant en annexe du présent arrêté.
 - **Art. 3.** *Inscription et authentification des entreprises.*

Le site internet public unique permet l'authentification des entreprises mentionnées au I des articles R. 1453-2 et R. 1453-8 du code de la santé publique. Cette authentification est organisée lors de la première connexion de l'entreprise au site internet public unique au moment de son inscription.

A la première connexion, l'entreprise fournit :

- a) Les informations relatives à son siège social : la raison sociale, l'adresse, les numéros de téléphone et de télécopie et le numéro SIREN ;
 - b) Un extrait K bis;
- c) Les informations relatives à la personne désignée en qualité de contact opérationnel, en charge d'effectuer la transmission des données, les demandes de rectification des informations publiées par l'autorité responsable. Ces informations comportent au moins les nom, prénom, numéro de téléphone et d'adresse électronique de cette personne ;
 - d) La procédure de traitement des demandes d'accès et de rectification des données transmises.

La fourniture de ces informations permet l'inscription de l'entreprise.

Un couple identifiant/mot de passe unique par entreprise déclarante est attribué par le responsable du site unique au contact opérationnel désigné par l'entreprise pour l'ouverture et la gestion du compte de l'entreprise et lui est transmis.

Le contact opérationnel de l'entreprise peut désigner, au sein de l'entreprise, une ou plusieurs personnes en vue de la gestion du compte de l'entreprise. Un couple identifiant/mot de passe est attribué aux fins d'authentification par le responsable du site unique à chacune de ces personnes.

Les utilisateurs peuvent modifier le mot de passe à la première connexion.

Les mots de passe fournis doivent répondre à des critères de robustesse qui sont vérifiés par le site.

Les couples identifiant/mot de passe sont nécessaires à l'authentification des utilisateurs pour l'ouverture et la gestion du compte de l'entreprise.

Art. 4. – Transmission sécurisée des informations.

Les déclarations électroniques à distance sont transmises à l'autorité responsable du site internet public unique selon les trois modalités suivantes, qui sont laissées au choix des entreprises :

- a) Une saisie en ligne sur un formulaire disponible sur le site internet public unique;
- b) Un dépôt en ligne de fichier sur le site internet public unique ;
- c) Un envoi automatique par l'intermédiaire d'un webservice.

Les transmissions des déclarations, quelle que soit leur modalité, sont authentifiées par la fourniture du couple identifiant/mot de passe attribué conformément aux dispositions de l'article 3.

Les transmissions des déclarations se font en mode sécurisé par le moyen d'une connexion « https ».

Lors du dépôt des fichiers ou lors des transmissions automatiques de fichiers, un accusé de réception est envoyé par l'autorité responsable du site vers l'entreprise émettrice, accompagné de l'empreinte numérique du fichier reçu pour preuve de la non-altération des données lors de l'échange.

Art. 5. – *Droit des personnes.*

Les entreprises mentionnées au I des articles R. 1453-2 et R. 1453-8 du code de la santé publique assurent l'information sur le recueil et la publicité des données concernant les personnes mentionnées aux 1° à 9° du I de l'article L. 1453-1 du code de la santé publique.

Les droits d'accès et de rectification prévus aux articles 39 et 40 de la loi nº 78-17 du 6 janvier 1978 susvisée s'exercent auprès de l'autorité responsable du site internet public unique.

En cas de demande d'accès ou de rectification, l'autorité responsable du site internet public unique met en relation le demandeur avec l'entreprise qui a transmis les informations concernées, en indiquant :

- soit les coordonnées du contact opérationnel de l'entreprise concernée mentionné à l'article 3 du présent arrêté, qui est informé de la transmission de ces informations au demandeur par l'autorité responsable du site internet public unique;
- soit un lien vers la rubrique « droits d'accès et de rectification » sur le site internet de l'entreprise quand cette rubrique existe.

Les informations faisant l'objet d'une demande de rectification font l'objet d'une mention spécifique visible par le public.

L'entreprise instruit la demande et transmet à l'autorité responsable du site internet public unique le résultat de cette instruction. L'autorité responsable précitée retire la mention de la demande de rectification et publie, le cas échéant, la déclaration rectifiée transmise par l'entreprise.

Le droit d'opposition prévu à l'article 38 de la loi nº 78-17 du 6 janvier 1978 susvisée ne s'applique pas.

Art. 6. – Les informations transmises par les entreprises mentionnées aux I des articles R. 1453-2 et R. 1453-8 du code de la santé publique demeurent accessibles au public, sur le site internet public unique, pendant une durée de cinq ans à compter de leur mise en ligne. Si une convention est applicable au-delà d'une durée de cinq ans, les informations relatives à cette convention sont à nouveau rendues publiques au terme de ce délai.

L'autorité responsable du site internet public unique conserve les données recueillies, sur tout support, pendant une durée de dix ans à compter de la date à laquelle est intervenue leur dernière modification.

- **Art. 7. –** L'autorité responsable du site internet public unique prend les mesures techniques nécessaires pour assurer l'intégrité du site sur lequel elle rend publiques les informations mentionnées à l'article R. 1453-3 du code de la santé publique, leur sécurité et la protection des seules données directement identifiantes contre l'indexation par des moteurs de recherche externes.
- **Art. 8. –** Le site internet public unique est accessible aux entreprises à compter de l'entrée en vigueur du présent arrêté.

Le site internet public unique est accessible au public au plus tard le 1er avril 2014.

Art. 9. – La ministre des affaires sociales et de la santé est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 3 décembre 2013.

Marisol Touraine

ANNEXE FORMAT CSV

Généralités

FORMAT	DESCRIPTION	EXEMPLE DE VALEUR
TEXTE	Alphanumérique en majuscules sans accent et de longueur au plus égale à 256 caractères	MEDECIN

FORMAT	DESCRIPTION	EXEMPLE DE VALEUR
IDENTIFIANT	[0-9][A-Z] - Caractères « tiret » et « underscore » autorisés - Longueur au plus égale à 128 caractères	1234-67
MONTANT	Montant: entier arrondi à l'euro supérieur au plus égal à 1 000 000 (à valider)	159
CODEPOSTAL	Code postal : alphanumérique sur 10 caractères	75008
DATE	Date: JJ/MM/AAAA sur 10 caractères	05/09/2013
LISTE	Valeur parmi une liste de valeurs possibles - Entre crochets	[RPPS]

REGLES	DE	GESTION	LIFES	ΔΠ	FICHIER	CSV
ILCOLLO		GEOTIOI		, ,,	I IOI IILI	00 0

Format: UTF-8

Séparateur : Pipe (c'est-à-dire I)

En-tête de colonne sur la première ligne : oui (obligatoire)

Nom du fichier: identifiant#AAAAMMJJ#HHmmss#declaration.csv

Avec identifiant = identifiant de connexion du compte déclarant obtenu lors de l'inscription au site unique

Exemple: 12345678#20130905#205612#declaration.csv

RÈGLES DE GESTION LIÉES AU FORMAT

Un champ obligatoire non rempli génère une erreur (donc la ligne de déclaration n'est pas importée)

Un champ de type LISTE dont la valeur n'appartient pas à la liste des valeurs possibles génère une erreur

Un champ dont la valeur ne correspond pas à son format génère une erreur

AUTRES RÈGLES DE GESTION

Une valeur non renseignée ne correspond à aucun caractère (et non un caractère espace par exemple)

Exemple en 3e position: [A]I21/09/2013||Manifestation

Aucune valeur ne peut contenir le caractère pipe (I)

Déclaration

NOM DU CHAMP	OBLIGATOIRE	UNICITÉ	DESCRIPTIF du champ	FORMAT	LISTE DE VALEURS/ commentaire	RÈGLE DE GESTION « alerte »	RÈGLE DE GESTION « erreur »
ENTREPRISE_IDENTI- FIANT	Oui	Le couple (ENTRE- PRISE_IDENTIFIANT, LIGNE_IDENTIFIANT) est unique	Identifiant unique de l'entreprise ayant s i g n é c e t t e convention ou versé cet avantage	IDENTIFIANT	Cette valeur permet d'attacher cette ligne de déclaration à l'entreprise (mandant) concernée si une entreprise (mandataire) transmet cette ligne de déclaration. Cette colonne permet de gérer le cas d'une entreprise qui déclare pour d'autres entreprises lui ayant donné mandat. Sinon l'entreprise déclarante indique son propre identifiant récupéré lors de son inscription sur le site unique.		Si la valeur ENTREPRISE_IDENTI- FIANt#LIGNE_IDENTIFIANT existe déjà dans le système et que la valeur LIGNE_ACTION est égale à [C]; Si la valeur ENTREPRISE_IDENTI- FIANt#LIGNE_IDENTIFIANT n'existe pas dans le système et que la valeur LIGNE_ACTION est égale à [M] ou [V]; Si la valeur ENTREPRISE_IDENTI- FIANT n'existe pas dans le système; Si la valeur ENTREPRISE_IDENTI- FIANT n'est pas un compte (ou un sous-compte) géré par le compte de l'utilisateur qui importe le fichier ou appelle le service web (gestion des habili- tations).
LIGNE_IDENTIFIANT	Oui		Identifiant unique de la ligne de déclaration (convention ou avantage) dans le système de l'entre- prise déclarante	IDENTIFIANT	Cette valeur joue le rôle de clé pour identifier de manière unique cette ligne de déclaration (avantage ou convention). Elle est fournie en entrée par l'entreprise pour pouvoir par exemple procéder à une correction ultérieure.		
LIGNE_ACTION	Oui	Non	Code action	LISTE	[C] pour Création; [M] pour Modification; [S] pour Suppression; [V] pour Validation (cas d'un retour suite à alerte). Important: lorsque le champ LIGNE_ACTION est égal à [V], aucun contrôle de type ALERTE n'est réalisé puisque l'entreprise valide les données de cette ligne de déclaration. En revanche les contrôles de type ERREUR sont toujours exécutés.		

NOM DU CHAMP	OBLIGATOIRE	UNICITÉ	DESCRIPTIF du champ	FORMAT	LISTE DE VALEURS/ commentaire	RÈGLE DE GESTION « alerte »	RÈGLE DE GESTION « erreur »
LIGNE_DEMANDE_REC- TIFICATION	Oui	Non	Ligne corrige une demande de rectifi- cation d'un bénéfi- ciaire.	LISTE	[O] Oui; [N] Non. Si [O], suppression du marqueur de « demande de rectification du bénéficiaire » sur le site grand public.		
BENEF_CATEGORIE	Oui	Non	Catégorie du bénéficiaire	LISTE	[PRS] Les professionnels de santé relevant de la quatrième partie du présent code; [APS] Les associations de professionnels de santé; [ETU] Les étudiants se destinant aux professions relevant de la quatrième partie du présent code ainsi que les associations et groupements les représentant; [AUS] Les associations d'usagers du système de santé; [ETA] Les établissements de santé relevant de la sixième partie du présent code; [FON] Les fondations, les sociétés savantes et les sociétés ou organismes de conseil intervenant dans le secteur des produits ou prestations mentionnés au premier alinéa; [PRE] Les entreprises éditrices de presse, les éditeurs de services de radio ou de télévision et les éditeurs de services de communication au public en ligne; [LOG] Les éditeurs de logiciels d'aide à la prescription et à la délivrance; [PMO] Les personnes morales assurant la formation initiale des professionnels de santé mentionnés au 1º ou participant à cette formation.		
BENEF_NOM	Oui si le champ BENEF- _CATEGORIE a la valeur [PRS] ou [ETU]; Non sinon.	Non	Nom du bénéficiaire	ТЕХТЕ		Valeur renseignée alors que la valeur du champ BENEF_CATE- GORIE est différente de [PRS] et [ETU].	

Oui si le champ BENEF- _CATEGORIE a la valeur [PRS] ou [ETU]; Non sinon. Oui si le champ BENEF- _CATEGORIE a la valeur [PRS]; Non sinon.	Non	Prénom du bénéficiaire Qualité/profession du bénéficiaire	LISTE	[10] Médecin; [40] Chirurgien-dentiste; [50] Sage-femme; [21] Pharmacien; [01] Préparateur en pharmacie et préparateur en pharmacie hospitalière; [60] Infirmier; [70] Masseur-kinésithérapeute; [80] Pédicure-podologue; [94] Ergothérapeute; [96] Psychomotricien; [91] Orthoptoiste; [92] Orthoptiste; [98] Manipulateur d'électroradiologie médicale; [86] Technicien de laboratoire	Valeur renseignée alors que la valeur du champ BENEF_CATE-GORIE est différente de [PRS] et [ETU]. Valeur renseignée alors que la valeur du champ BENEF_CATE-GORIE est différente de [PRS].	
_CATEGORIE a la valeur [PRS] ;	Non	Qualité/profession du bénéficiaire	LISTE	 [40] Chirurgien-dentiste; [50] Sage-femme; [21] Pharmacien; [01] Préparateur en pharmacie et préparateur en pharmacie hospitalière; [60] Infirmier; [70] Masseur-kinésithérapeute; [80] Pédicure-podologue; [94] Ergothérapeute; [96] Psychomotricien; [91] Orthophoniste; [92] Orthoptiste; [98] Manipulateur d'électroradiologie médicale; 	valeur du champ BENEF CATE-	
				médical; [05] Audioprothésiste; [28] Opticien-lunetier; [82] Prothésiste et orthésiste pour l'appareillage des personnes handicapées; [95] Diététicien; [02] Aide-soignant; [03] Auxiliaire de puériculture; [04] Ambulancier.		
Oui si le champ BENEF_CATEGORIE a la valeur [PRS] ou [APS] ou [AUS] ou [ETA] ou [FON] ou [PRE] ou [LOG] ou [PMO]; Non sinon.	Non	Adresse du bénéficiaire	TEXTE	Adresse professionnelle si la valeur du champ BENEF_CATE-GORIE est égale à [PRS]; Adresse siège social ou équivalent si la valeur du champ BENEF_CATEGORIE est égale à [APS] ou [AUS] ou [ETA] ou [FON] ou [PRE] ou [LOG] ou [PMO].	Valeur renseignée alors que la valeur du champ BENEF_CATE-GORIE est différente de [PRS] ou [APS] ou [APS] ou [FON] ou [PRE] ou [LOG] ou [PMO].	
Non	Non	Complément 1 de l'adresse du bénéfi- ciaire	TEXTE		Valeur renseignée alors que la valeur du champ BENEF_CATE- GORIE est différente de [PRS] ou [APS] ou [AUS] ou [ETA] ou [FON] ou [PRE] ou [LOG] ou [PMO].	
	_CATEGORIE a la valeur [PRS] ou [APS] ou [AUS] ou [ETA] ou [FON] ou [PRE] ou [LOG] ou [PMO]; on sinon.	_CATEGORIE a la valeur [PRS] ou [APS] ou [AUS] ou [ETA] ou [FON] ou [PRE] ou [LOG] ou [PMO]; on sinon.	_CATEGORIE a la valeur [PRS] ou [APS] ou [AUS] ou [ETA] ou [FON] ou [PRE] ou [LOG] ou [PMO]; on sinon. Non Non Complément 1 de l'adresse du bénéfi-	_CATEGORIE a la valeur [PRS] ou [APS] ou [AUS] ou [ETA] ou [FON] ou [PRE] ou [LOG] ou [PMO]; on sinon. Non Non Complément 1 de TEXTE l'adresse du bénéfi-	ui si le champ BENEFCATEGORIE a la valeur [PRS] ou [APS] ou [AUS] ou [ETA] ou [FON] ou [PRE] ou [LOG] ou [PMO]; on sinon. Non Non Non Non Non Non Non	ui si le champ BENEFCATEGORIE a la valeur du champ BENEF_CATE- GORIE est égale à [PRS]; ou [AVS] ou [FTA] ou [FON] ou [PRE] ou [LOG] ou [PMO]; on sinon. Non Non Non Non Adresse du bénéficiaire TEXTE Adresse professionnelle si la valeur du champ BENEF_CATE- GORIE est égale à [PRS]; Adresse siège social ou équivalent si la valeur du champ BENEF_CATE- GORIE est égale à [APS] ou [AUS] ou [ETA] ou [FON] ou [PRE] ou [LOG] ou [PMO]. Non Non Non Complément 1 de l'adresse du bénéficiaire TEXTE Adresse professionnelle si la valeur du champ BENEF_CATE- GORIE est différente de [PRS] ou [AUS] ou [ETA] ou [FON] ou [PMO]. Valeur renseignée alors que la valeur du champ BENEF_CATE- GORIE est différente de [PRS] ou [AUS] ou

NOM DU CHAMP	OBLIGATOIRE	UNICITÉ	DESCRIPTIF du champ	FORMAT	LISTE DE VALEURS/ commentaire	RÈGLE DE GESTION « alerte »	RÈGLE DE GESTION « erreur »
BENEF_ADRESSE3	Non	Non	Complément 2 de l'adresse du bénéfi- ciaire	ТЕХТЕ		Valeur renseignée alors que la valeur du champ BENEF_CATE- GORIE est différente de [PRS] ou [APS] ou [AUS] ou [ETA] ou [FON] ou [PRE] ou [LOG] ou [PMO].	
BENEF_ADRESSE4	Non	Non	Complément 3 de l'adresse du bénéfi- ciaire	ТЕХТЕ		Valeur renseignée alors que la valeur du champ BENEF_CATE-GORIE est différente de [PRS] ou [APS] ou [AUS] ou [ETA] ou [FON] ou [PRE] ou [LOG] ou [PMO].	
BENEF_CODEPOSTAL	Oui si le champ BENEF- _CATEGORIE a la valeur [PRS] ou [APS] ou [AUS] ou [ETA] ou [FON] ou [PRE] ou [LOG] ou [PMO]; Non sinon.	Non	Code postal du bénéficiaire	CODEPOSTAL		Valeur renseignée alors que la valeur du champ BENEF_CATE-GORIE est différente de [PRS] ou [APS] ou [APS] ou [ETA] ou [FON] ou [PRE] ou [LOG] ou [PMO].	
BENEF_VILLE	Oui si le champ BENEF- _CATEGORIE a la valeur [PRS] ou [APS] ou [AUS] ou [ETA] ou [FON] ou [PRE] ou [LOG] ou [PMO]; Non sinon.	Non	Ville du bénéficiaire	LISTE		Valeur renseignée alors que la valeur du champ BENEF_CATE-GORIE est différente de [PRS] ou [APS] ou [APS] ou [APS] ou [PRE] ou [LOG] ou [PMO].	
BENEF_PAYS	Oui si le champ BENEF- _CATEGORIE a la valeur [PRS] ou [APS] ou [AUS] ou [ETA] ou [FON] ou [PRE] ou [LOG] ou [PMO]; Non sinon.	Non	Pays du bénéficiaire	LISTE	Norme ISO 3166-1 alpha-2 (entre crochets). Exemple: [FR] pour France.	Valeur renseignée alors que la valeur du champ BENEF_CATE- GORIE est différente de [PRS] ou [APS] ou [AUS] ou [ETA] ou [FON] ou [PRE] ou [LOG] ou [PMO].	
BENEF_TITRE	Non	Non	Titre du bénéficiaire	LISTE	[PR] Professeur; [MG] Médecin général; [PG] Pharmacien général; [PC] Pharmacien-chef; [MC] Médecin-chef; [DR] Docteur; [AUTRE] Autre.	Valeur renseignée alors que la valeur du champ BENEF_CATE- GORIE est différente de [PRS].	

NOM DU CHAMP	OBLIGATOIRE	UNICITÉ	DESCRIPTIF du champ	FORMAT	LISTE DE VALEURS/ commentaire	RÈGLE DE GESTION « alerte »	RÈGLE DE GESTION « erreur »
BENEF_SPECIALITE	Non	Non	Spécialité (ou discipline) du bénéficiaire	LISTE	[SCD01] Orthopédie dento-faciale; [SCD02] Chirurgie orale; [SCD03] Médecine buccodentaire; [SM01] Anatomie et cytologie pathologiques; [SM02] Anesthésie-réanimation; [SM03] Biologie médicale; [SM04] Cardiologie et maladies vasculaires; [SM05] Chirurgie générale; [SM06] Chirurgie maxillo-faciale; [SM07] Chirurgie maxillo-faciale et stomatologie; [SM08] Chirurgie orthopédique et traumatologie; [SM09] Chirurgie infantile; [SM10] Chirurgie plastique reconstructrice et esthétique; [SM11] Chirurgie thoracique et cardio-vasculaire; [SM12] Chirurgie vasculaire; [SM13] Chirurgie vasculaire; [SM14] Chirurgie viscérale et digestive; [SM15] Dermatologie et vénéréologie; [SM16] Endocrinologie et métabolisme; [SM17] Génétique médicale; [SM18] Gériatrie; [SM18] Gériatrie;		
					[SM20] Gynécologie-obstétrique; [SM21] Hématologie; [SM22] Hématologie (option maladie du sang); [SM23] Hématologie (option onco-hématologie); [SM24] Gastro-entérologie et hépatologie; [SM25] Médecine du travail; [SM26] Qualifié en médecine générale; [SM27] Médecine interne; [SM27] Médecine nucléaire; [SM29] Médecine physique et réadaptation; [SM30] Néphrologie; [SM31] Neuro-chirurgie; [SM32] Neuro-psychiatrie; [SM34] ORL et chirurgie cervico-faciale; [SM35] Oncologie (option onco-hématologie);		

NOM DU CHAMP	OBLIGATOIRE	UNICITÉ	DESCRIPTIF du champ	FORMAT	LISTE DE VALEURS/ commentaire	RÈGLE DE GESTION « alerte »	RÈGLE DE GESTION « erreur »
					[SM36] Oncologie (option médicale); [SM37] Oncologie (option radio-thérapie); [SM38] Ophtalmologie; [SM38] Oto-rhino-laryngologie; [SM40] Pédiatrie; [SM41] Pneumologie; [SM42] Psychiatrie; [SM43] Psychiatrie (option enfant et adolescent); [SM45] Radiodiagnostic; [SM45] Radiothérapie; [SM46] Réanimation médicale; [SM47] Recherche médicale; [SM47] Recherche médicale; [SM48] Rhumatologie; [SM49] Santé publique et médecine sociale; [SM50] Stomatologie; [SM51] Gynéco-obstétrique et gynécologie médicale option; [SM52] Rynéco-obstétrique et gynécologie médicale option; [SM53] Spécialiste en médecine générale; [SM54] Médecine générale; [SM55] Radiopharmacie; [SM99] ORL et ophtalmologie; [SP01] Radiopharmacie; [SP02] Hygiène; [SP03] Pharmacovigilance; [SP04] Hémovigilance; [AUTRE] Autre.	Valeur renseignée alors que la valeur du champ BENEF_CATE- GORIE est différente de [PRS].	
BENEF_QUALIFICATION	Non	Non	Qualification du bénéfi- ciaire	TEXTE	Champ volontairement libre	Valeur renseignée alors que la valeur du champ BENEF_CATE- GORIE est différente de [PRS].	
B E N E F _ I D E N T I - FIANT_TYPE	Oui	Non	Type d'identifiant utilisé pour identifier le bénéficiaire	LISTE	[RPPS] pour l'identifiant personnel du bénéficiaire dans le réper- toire partagé des professionnels de santé; [ORDRE] pour le numéro d'ins- cription à l'ordre; [AUTRE] pour les autres cas.		

NOM DU CHAMP	OBLIGATOIRE	UNICITÉ	DESCRIPTIF du champ	FORMAT	LISTE DE VALEURS/ commentaire	RÈGLE DE GESTION « alerte »	RÈGLE DE GESTION « erreur »
BENEF_IDENTIFIANT- _VALEUR	Oui	Non	Valeur de l'identifiant du bénéficiaire	TEXTE	Si le champ BENEF_IDENTI-FIANT_TYPE égal à [RPPS], identifiant personnel du bénéficiaire dans le répertoire partagé des professionnels de santé; Si le champ BENEF_IDENTI-FIANT_TYPE égal à [ORDRE], numéro d'inscription à l'ordre; [SO] si le champ BENEF_IDENTI-FIANT_TYPE égal à [AUTRE] et la valeur est non renseignée; Valeur libre si le champ BENEF_IDENTIFIANT_TYPE égal à [AUTRE] et la valeur est renseignée.		
BENEF_ETABLIS- SEMENT	Oui si le champ BENEF- _CATEGORIE a la valeur [ETU] ; Non sinon.	Non	Nom de l'établissement d'enseignement	TEXTE		Valeur renseignée alors que la valeur du champ BENEF_CATE- GORIE est différente de [ETU].	
BENEF_ETABLISSE- MENT_CODEPOSTAL	Oui si le champ BENEF- _CATEGORIE a la valeur [ETU] ; Non sinon.	Non	Code postal de l'établis- sement d'ensei- gnement	CODEPOSTAL		Valeur renseignée alors que la valeur du champ BENEF_CATE- GORIE est différente de [ETU].	
BENEF_ETABLISSE- MENT_VILLE	Oui si le champ BENEF- _CATEGORIE a la valeur [ETU] ; Non sinon.	Non	Ville de l'établissement d'enseignement	TEXTE		Valeur renseignée alors que la valeur du champ BENEF_CATE- GORIE est différente de [ETU].	
BENEF_DENOMINA- TIONSOCIALE	Oui si le champ BENEF- _CATEGORIE a la valeur [APS] ou [AUS] ou [ETA] ou [FON] ou [PRE] ou [LOG] ou [PMO]; Non sinon.	Non	Dénomination sociale du bénéficiaire	TEXTE		Valeur renseignée alors que la valeur du champ BENEF_CATE- GORIE est différente de [APS] ou [AUS] ou [ETA] ou [FON] ou [PRE] ou [LOG] ou [PMO].	
BENEF_OBJETSOCIAL	Oui si le champ BENEF- _CATEGORIE a la valeur [APS] ou [AUS] ou [ETA] ou [FON] ou [PRE] ou [LOG] ou [PMO]; Non sinon.	Non	Objet social du bénéfi- ciaire	TEXTE		Valeur renseignée alors que la valeur du champ BENEF_CATE- GORIE est différente de [APS] ou [AUS] ou [ETA] ou [FON] ou [PRE] ou [LOG] ou [PMO].	
LIGNE_TYPE	Oui	Non	A v a n t a g e o u convention	LISTE	[A] pour Avantage; [C] pour Convention.		
1							

NOM DU CHAMP	OBLIGATOIRE	UNICITÉ	DESCRIPTIF du champ	FORMAT	LISTE DE VALEURS/ commentaire	RÈGLE DE GESTION « alerte »	RÈGLE DE GESTION « erreur »
CONV_DATE_SI- GNATURE	Oui si le champ LIGNE_TYPE est égal à [C]; Non sinon (dans ce cas les lignes sont ignorées).	Non	Date de signature de la convention	DATE	Format JJ/MM/AAAA	Valeur renseignée alors que la valeur du champ LIGNE_TYPE est différente de [C].	
CONV_OBJET	ignorees).	Non	Objet de la convention	TEXTE		Valeur renseignée alors que la valeur du champ LIGNE_TYPE est différente de [C].	
CONV_DATE_DEBUT		Non	Date de début de couverture de la convention	DATE	Format JJ/MM/AAAA	Valeur renseignée alors que la valeur du champ LIGNE_TYPE est différente de [C].	
CONV_DATE_FIN	Non	Non	Date de fin de couverture de la convention	DATE	Format JJ/MM/AAAA	Valeur renseignée alors que la valeur du champ LIGNE_TYPE est différente de [C].	
C O N V _ E V E N E - MENT_DATE	Non	Non	Date de l'événement lié à la convention	DATE	Format JJ/MM/AAAA A compléter si la convention concerne une manifestation (remplace le dépôt du programme sous forme de PDF)	Valeur renseignée alors que la valeur du champ LIGNE_TYPE est différente de [C].	
C O N V _ E V E N E - MENT_NOM	Non	Non	Nom de l'événement lié à la convention	TEXTE	A compléter si la convention concerne une manifestation (remplace le dépôt du programme sous forme de PDF)	Valeur renseignée alors que la valeur du champ LIGNE_TYPE est différente de [C].	
CONV_EVENEMEN- T_LIEU	Non	Non	Lieu de l'événement lié à la convention	TEXTE	A compléter si la convention concerne une manifestation (remplace le dépôt du programme sous forme de PDF)	Valeur renseignée alors que la valeur du champ LIGNE_TYPE est différente de [C].	
AVANT_DATE	Oui si le champ LIGNE_TYPE est égal à [A]; Non sinon (dans ce cas les lignes sont ignorées).	Non	Date où l'avantage a été accordé	DATE	Format JJ/MM/AAAA	Valeur renseignée alors que la valeur du champ LIGNE_TYPE est différente de [A].	
AVANT_MONTANT_TTC		Non	Montant TTC arrondi à l'euro le plus proche	MONTANT		> 15 000 € Valeur renseignée alors que la valeur du champ LIGNE_TYPE est différente de [A]	< 10 €
AVANT_NATURE		Non	Nature de l'avantage accordé	TEXTE		Valeur renseignée alors que la valeur du champ LIGNE_TYPE est différente de [A].	

-
Φ.
X.
Ð
∞
S
≒
_
o.

NOM DU CHAMP	OBLIGATOIRE	UNICITÉ	DESCRIPTIF du champ	FORMAT	LISTE DE VALEURS/ commentaire	RÈGLE DE GESTION « alerte »	RÈGLE DE GESTION « erreur »
A V A N T _ C O N V E N - TION_LIE	Non	Non	Intitulé ou référence de la convention éven- tuellement liée à cet avantage (pas de lien informatique avec la convention)	TEXTE		Valeur renseignée alors que la valeur du champ LIGNE_TYPE est différente de [A].	

Pièce jointe

Nom de la pièce jointe	ENTREPRISE_IDENTIFIANT#LIGNE_IDENTIFIANT (doit correspondre aux deux premières colonnes du fichier CSV)			
Extension	pdf			
Longueur du nom	inférieure à 256 caractères			

Règles de gestion liées à la pièce jointe : si le fichier existe déjà, il est écrasé sans alerte ni erreur.